

Conseil de faculté

Résumé du procès-verbal

N° 123

Séance du jeudi 10 décembre 2015, 16h15, Géopolis 2208

1. Ordre du jour

Le Doyen propose d'ajouter un nouveau point 10 à propos des bourses de la Confédération, en réponse à une interpellation antérieure.

1. Ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015 N°122 et de son résumé
3. Communications du Doyen
4. Communications de l'École
5. Communications de la Recherche
6. Communications des représentants de la FGSE au Conseil de l'Unil
7. Préavis et validation de Règlements et Plans d'Etudes (RPE)
8. Préavis sur les congés scientifiques 2016-2017 (N. Linde, E. Reynard, M. Stock)
9. Discussion sur la procédure de décision par le Conseil de faculté sur les codirections de thèses
10. Informations sur les bourses de la Confédération
11. Divers, interpellations et propositions

L'ordre du jour modifié est adopté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015 N° 122 et de son résumé

Une imprécision est signalée au point 7 du procès verbal N°122 et de son résumé « Procédure pour la désignation d'un nouveau doyen ». Il y est écrit que la pratique de recrutement des doyens « était de laisser le soin au doyen sortant d'identifier un ou des candidats et de les proposer au Conseil de faculté ». En réalité, le doyen sortant s'acquittait de cette tâche non pas seul, mais avec l'aide de ses prédécesseurs.

Le procès-verbal corrigé est adopté.

Son résumé corrigé est adopté.

3. Communications du doyen

1. Le groupe de travail pour nommer le nouveau doyen a été désigné et a commencé ses travaux. Les membres du Conseil sont invités à interagir avec les membres du groupe, à qui le Doyen adresse ses remerciements pour leur engagement.

2. Les travaux des commissions de nomination BESS et PALEO sont en cours. Les journées d'auditions auront lieu les 7 et 8 janvier et les 12 et 13 janvier, respectivement.
3. Deux étudiants de la faculté ont gagné le prix Durabilis, remis le 16 décembre. Il s'agit de Mme Léa Dubois pour un travail intitulé « Coral reef degradation : from the sea to the land of Dahab » ainsi que M. Alexis Nantermod, pour un travail de groupe intitulé « La charte de La Chaux-de-Fonds : un développement consciencieux des franges urbaines ».

4. Communications de l'École

1. Les Journées Découvertes de l'UNIL ont eu lieu les 2 et 3 décembre. Elles ont enregistré une bonne participation des gymnasiens romands aux présentations générales de la faculté ainsi qu'aux présentations spécifiques des orientations qui ont eu lieu à Géopolis. En plus de ces journées, les membres du Bureau de l'École se déplaceront pour des présentations supplémentaires à Porrentruy, à Sierre ainsi qu'au Tessin.
2. La Journée de l'Enseignement de la FGSE aura lieu le 29 janvier 2016. Son thème principal sera la formation continue.
3. Concernant les modifications de Règlements et de Plans d'Etudes, le Conseil de faculté doit répondre à des préavis donnés par l'École. Cela fait l'objet d'un point séparé.
L'École a entamé les premières discussions concernant les révisions des Plans d'Etudes du master en études du tourisme et du master de géologie.

Le Vice-doyen aux affaires académiques indique que la Journée des Masters organisée par l'UNIL aura lieu le 10 mars prochain. Le Décanat souhaite demander à la Direction de pouvoir entreprendre des démarches pour faire mieux connaître le master en étude du tourisme, à cause de ses particularités.

5. Communications de la Recherche

1. Le Rectorat informe que l'outil d'autoévaluation pour les postdocs est désormais disponible on-line à l'adresse www.unil.ch/researcher. **Le Vice-doyen Recherche** souligne l'existence d'un guide à l'intention d'une « personne de référence », un rôle que les enseignants de la faculté peuvent être amenés à assumer. La personne de référence conseille le postdoc sur la manière de construire sa carrière plutôt que sur les aspects scientifiques de la recherche. Ce mentor peut aussi appartenir à une autre faculté ou une autre université.

6. Communications des représentants de la FGSE au Conseil de l'UNIL

La représentante étudiante au Cunil résume la séance. Le point le plus important concernait le budget 2016 ; les modifications apportées ont été présentées. Sinon, il y a également eu un postulat demandant que l'UNIL encourage la recherche à s'orienter sur l'économie pérenne en lien avec la durabilité, ainsi qu'un autre postulat demandant que les postes d'assistant-étudiant soient aussi mis publiquement au concours. Ce dernier postulat a été accepté. En fin de séance, le Recteur a également communiqué sur le séjour imprévu du collectif « R » à Géopolis dans une démarche de soutien aux migrants.

7. Préavis et validation de règlements et plans d'études (RPE)

L'École présente les diverses modifications apportées à plusieurs règlements et plans d'études.

I. Règlement de l'École des géosciences.

L'article 19 a été modifié afin de formaliser la pratique actuelle. Les MER sont ainsi désormais associés au corps professoral en ce qui concerne la composition du Conseil de l'École.

Le Conseil de faculté préavise favorablement la modification du Règlement de l'École des géosciences.

II. Préavis sur le Règlement du Bachelor en géosciences et environnement.

La majorité des changements servent à faciliter la lecture. Les articles sont désormais réunis en chapitres, en cohérence avec la structure des règlements de masters. Le nouvel article 3 porte sur le Comité scientifique, également un point figurant déjà dans les règlements de masters. D'autres modifications d'articles se rapportent à des règles applicables à l'ensemble des étudiants de l'UNIL, au Règlement de faculté ou à des modifications mineures du nombre de crédits ECTS attachés à certains enseignements, ou encore à leurs intitulés. L'article 15 permet aux enseignants de proposer des modalités de rattrapage différentes de celles de l'examen. L'article 22 est une modification de l'intitulé du grade afin qu'il soit clair que les sciences naturelles y sont incluses.

Il est relevé un problème avec le nouvel intitulé de l'article 22. En Angleterre, la mention « studies » est exclusivement utilisée pour des cursus qui ne comprennent aucune partie de sciences naturelles. Par conséquent la traduction « environmental studies » porte à confusion dans le contexte britannique.

Une personne souligne que la situation est exactement inverse dans le contexte français. « Sciences de l'environnement » ne fait référence qu'à des cursus de sciences naturelles.

Le Vice-doyen explique qu'il est nécessaire de mentionner aussi bien « sciences » que « studies » car ses termes ne sont pas utilisés de la même manière selon les contextes académiques. Après discussion, le Conseil détermine qu'une meilleure formulation est « Environmental sciences and environmental studies ».

Le Conseil de faculté préavise favorablement la modification du Règlement du Bachelor en géosciences et environnement.

III. Préavis sur les règlements associés (géographie en discipline externe et attestations à 40/60 crédits ECTS)

Le règlement du Bachelor étant modifié, les modifications pertinentes doivent être reportées dans les règlements des différents programmes associés.

Le Conseil de faculté préavise favorablement la modification des règlements associés (géographie en discipline externe et attestations à 40/60 crédits ECTS).

IV. Validation du plan d'études du Bachelor ainsi que des plans d'études associés

Les modifications sont là aussi mineures. Ainsi, l'évaluation du cours « application des mathématiques et statistiques en géosciences » se fera désormais par contrôles continus non notés. Autre changement, le cours « Eléments de sciences politiques » sera désormais offert en 2ème année dans l'ensemble des orientations, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Un cours « Tourisme, économie, société et espace » est ajouté. Il permettra notamment de donner davantage de visibilité au master en études du tourisme. Enfin, la liste des cours à choix proposés est supprimée, car elle rendait le plan d'études peu lisible. Les étudiants pourront toujours prendre des cours à choix et s'aider de la liste, qui restera disponible sur le site internet. A la suite d'une demande d'un étudiant, un lien sera proposé dans le plan d'études.

La question est soulevée de savoir si la semaine de préparation pour les géologues sera créditée.

Un membre du Conseil de l'Ecole explique que ce ne sera pas le cas. Les étudiants en géologie n'ont pas à rendre de travaux comme c'est le cas pour les étudiants en géographie, pour qui cet enseignement est crédité. Cet enseignement n'est pas évalué en lui-même, mais il aide à réussir les travaux de Bachelor. Cette formation sera obligatoire pour les nouveaux étudiants mais pourra être ouverte à des étudiants plus avancés souhaitant y avoir accès. En ce qui concerne la formation générale aux normes bibliographiques et aux citations, un atelier existe déjà en première année dans le cadre du cours de Suren Erkman.

Le Conseil de faculté valide les modifications du plan d'étude du Bachelor en géosciences et environnement.

Le Conseil de faculté valide les modifications des plans d'étude géographie en discipline externe ainsi que ceux des attestations à 40/60 crédits ECTS.

V. Préavis sur le règlement du Master en géosciences de l'environnement

L'Ecole indique que toutes les modifications sont une simple mise en conformité avec le Règlement général des Etudes (RGE), qui a lui même été modifié.

Le Conseil de faculté préavis favorablement la modification du règlement du master en géosciences de l'environnement.

VI. Validation du plan d'étude du master en géosciences de l'environnement

Ce cursus ayant été révisé en 2014, il n'était pas nécessaire d'y apporter des changements importants. Ces derniers sont cosmétiques ; il s'agit de modification des noms des enseignants, du nombre d'heures, ou encore du type d'évaluation.

Le Conseil de faculté valide le plan d'étude du master en géosciences de l'environnement.

VII. Préavis sur le règlement du master en fondements et pratiques de la durabilité

Le Conseil de l'Ecole a préavisé favorablement ce Règlement dans sa séance du 3 décembre. Comme pour le règlement du master en géosciences de l'environnement, il s'agit d'une mise en conformité avec le RGE. L'article 20 a cependant été ajouté à la demande du Comité scientifique de ce master, qui souhaite que les défenses de mémoire

puissent être organisées hors-session. Cela apporte de la flexibilité dans le choix de la date pour l'enseignant comme pour l'étudiant. Le Conseil de l'Ecole n'est pas favorable à ce que trop de défenses de mémoire aient lieu hors-session et vérifiera que cela ne devienne pas commun.

Le Conseil de faculté préavise favorablement le règlement du master en fondements et pratiques de la durabilité.

VIII. Validation du plan d'étude du master en fondements et pratiques de la durabilité

Ce master étant nouveau, les changements sont là encore très mineures.

Le Conseil de faculté valide le plan d'étude du master en fondements et pratiques de la durabilité.

IX. Préavis sur les règlements des programmes à 30 ECTS.

Des précisions concernant les conditions de réussite ont été ajoutées, de même que des mises à jours sur les appellations et des dates.

Le Conseil de faculté préavise favorablement les règlements des programmes à 30 crédits ECTS.

8. Préavis sur les congés scientifiques 2016-2017 (Prof. N. Linde, E. Reynard, M. Stock)

Trois demandes de congés scientifiques ont été déposées ; elles sont toutes réglementaires puisque chaque enseignant concerné a été engagé il y a au moins huit ans avant le début du congé. Avant d'accorder un congé scientifique, il faut examiner son impact sur l'enseignement, le fonctionnement éventuel des laboratoires concernés, l'administration, etc. L'accord de l'Ecole et des directions d'institut est également nécessaire. Ces critères sont remplis pour ces trois demandes.

Le Conseil de faculté préavise favorablement les congés scientifiques de N. Linde et E. Reynard.

Le Conseil de faculté préavise favorablement le congé scientifique de M. Stock.

On fait remarquer que durant l'un des congés, un cours sera assumé par deux assistants-doctorants et qu'il est nécessaire que la responsabilité formelle de l'enseignement soit confiée à un professeur, par exemple en cas d'éventuels recours. Le directeur de l'Ecole confirme que cela sera en effet requis.

9. Discussion sur la procédure de décision par le Conseil de faculté sur les co-directions de thèses

Plusieurs voix ont par le passé exprimé les difficultés rencontrées par le Conseil de faculté pour se prononcer sur les demandes de codirections de thèse. Le Décanat envisage donc de modifier le Règlement du doctorat afin que cette tâche lui soit déléguée. Avant de s'avancer davantage dans cette voie, **le Doyen** souhaiterait avoir une réaction du Conseil et ouvre la discussion.

Plusieurs membres sont favorables à ce que cette procédure reste publique. Cela constitue un garde-fou en permettant d'avoir un regard extérieur sur des pratiques qui pourraient dériver vers des arrangements personnels dans un champ de recherche spécifique.

Le Conseil n'est pas toujours compétent pour se prononcer sur les raisons scientifiques des propositions de codirection, mais il reste un organe neutre et officiel. Il est relevé que les codirections deviennent de plus en plus banales, alors qu'elles étaient par le passé exceptionnelles.

Il est remarqué que le FNS encourage les projets interdisciplinaires, et que dans ce cadre, les codirections sont nécessaires ; elles permettent d'impliquer des compétences complémentaires dans l'encadrement, et constituent également une sécurité pour le doctorant en cas de conflit avec le directeur. En outre, de nombreux MER participent à l'encadrement de thèses, et ne peuvent avoir de reconnaissance officielle pour ce travail que dans le cadre de codirections.

Consulté de manière informelle pour un premier avis, le Conseil de faculté s'exprime favorablement sur la question de la délégation au Décanat des décisions de codirections de thèses.

10. Bourses de la Confédération

Le Vice-doyen Recherche fait le point sur les bourses de la Confédération, suite à des discussions avec les personnes en charge de ce dossier au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), MM. Mauro Moruzzi et Walter Grossenbacher-Mansuy.

Ces bourses, conçues durant la Guerre froide, sont un instrument de politique internationale. Le nombre de bourses attribuées à chaque pays varie.

Les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, *South Africa*) ainsi que la Tanzanie et la Côte d'Ivoire sont prioritaires.

D'autres pays se voient attribuer des bourses par réciprocité directe, c'est-à-dire qu'un nombre fixe de bourses est à disposition de leurs ressortissants pour venir étudier en Suisse et qu'un nombre identique est disponible à l'intention de doctorants suisses (par exemple les Etats-Unis, le Mexique, le Japon, l'Italie, la Turquie, etc.).

Finalement les autres pays peuvent bénéficier de bourses dans le cadre de *pools* par région (pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud ou du Nord, d'Europe centrale, d'Europe orientale, etc.).

Il existe donc une grille d'allocation des bourses assez compliquée, qui dépend avant tout de critères politiques.

La majorité des bénéficiaires de ces bourses sont hébergés par l'Université de Genève, l'ETHZ ou l'EPFL. L'UNIL se classe 5ème, mais il pourrait être intéressant d'accueillir plus de boursiers.

Procédure : il n'y a qu'un appel par année, lancé par le SEFRI chaque 1er août. Chaque ambassade fixe les dates de dépôt des candidatures, et retourne tous les dossiers satisfaisant les critères de forme au SEFRI pour le 31 décembre de la même année.

La Faculté est sollicitée car les candidats doivent joindre à leur dossier une lettre expliquant leur future insertion institutionnelle. Selon le SEFRI, généralement, les candidats connaissent déjà les enseignants à qui ils vont demander ces lettres ; mais cela ne correspond pas à la pratique réelle ; le SEFRI a été informé du problème des sollicitations multiples et tous azimuts dans les facultés et le SEFRI est ouvert à toutes propositions.

Le Vice-doyen Recherche se demande si ces bourses ne sont pas une opportunité pour la Faculté, et il va par conséquent continuer de travailler sur ce dossier en contactant le service des Relations Internationales de l'UNIL, ainsi que le Président de la Commission scientifique d'évaluation des candidatures du côté de Berne.

Dans l'intervalle, il sera clairement indiqué sur le site que les candidats ne connaissant personne dans la Faculté ne recevront aucune réponse.

Il est relevé qu'il arrive fréquemment que d'excellents candidats ne soient pas recrutés sur des postes d'assistants, simplement à cause de l'excellent niveau général des candidats. Il est suggéré que ces personnes pourraient être invitées à postuler à ces bourses.

11. Divers, interpellations et propositions

Est signalé un problème dans la répartition de la direction des travaux de bachelor, qui sont devenus obligatoires avec la dernière révision du plan d'études. La centaine d'étudiants concernés n'est pas répartie équitablement sur la cinquantaine d'enseignants ; certains enseignants sont en effet beaucoup plus sollicités que d'autres.

L'Ecole propose que ce travail soit reconnu dans les cahiers des charges des enseignants. Il n'est en effet pas possible de mieux répartir les étudiants dans l'orientation géographique, car ce sont les étudiants qui choisissent leur sujet, ces derniers n'étant pas proposés par les enseignants.

On fait remarquer qu'il serait dommage qu'un étudiant ne puisse pas travailler sur le sujet qui l'intéresse le plus au prétexte que le professeur possède un cahier des charges qui l'empêcherait de prendre de nouveaux étudiants. Des ressources nécessaires (assistants) pourraient être allouées aux professeurs qui acceptent de superviser un plus grand nombre d'étudiants.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 28 janvier 2016.

François Bussy, Doyen